

## MASTER COMPLEMENTAIRE EN DROITS HUMAINS

UCL-UNamur

Année académique 2024-2025

### SEMINAIRE INTERDISCIPLINAIRE

Titulaire : prof. Olivier De Schutter

Email : [olivier.deschutter@uclouvain.be](mailto:olivier.deschutter@uclouvain.be)

Le séminaire 2024-2025 portera sur **la protection du travail décent dans un contexte de mondialisation économique**. Ce thème s'inscrit dans le cadre du mandat du titulaire en tant que [Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté](#). Les étudiant.e.s inscrit.e.s à ce séminaire seront encouragés à choisir un sujet d'actualité autour de la thématique générale.

#### Ce qui est demandé

Il est attendu que vous fournissiez un travail original, respectant les règles méthodologiques en vigueur à l'Université s'agissant des modes de citation et de la bibliographie, d'une longueur de 10.000 à 12.000 mots (20-25 pages). Toute forme de plagiat sera évidemment sanctionnée. Le plagiat peut consister dans le fait de s'approprier les mots même d'un.e autre, sans l'usage de guillemets et mention de la source originelle, ou bien dans le fait de s'approprier les idées d'un.e autre en les présentant comme vôtres.

#### Calendrier

21 octobre 2024 : date limite pour le choix du séminaire

#### **20 novembre 2024 (17 heures 30, local 2100) : séance introductive du séminaire**

Lors de cette séance, le titulaire présentera les objectifs du TFE et introduira à la thématique générale. Un premier échange peut avoir lieu sur le sujet, si vous avez déjà, à cette date, une idée du thème que vous souhaiteriez voir traité.

#### **1<sup>er</sup> décembre 2025 : choix du sujet.**

A cette date, l'étudiant.e doit avoir arrêté le sujet de sa recherche en accord avec le titulaire. Il est donc recommandé de proposer un sujet avant la date limite, afin de permettre le cas échéant une reformulation ou une adaptation, afin que le sujet soit faisable compte tenu des limites de volume et permette un traitement approfondi de la question, mais soit en même temps suffisamment neuf et ambitieux.

**16 mai 2025** : date limite de la remise du TFE en vue de la délibération à la session de juin.

**14 août 2025** : date limite de la remise du TFE en vue de la délibération à la session de septembre.

## Thèmes proposés

Le titulaire recommande que les étudiant.e.s inscrits à ce séminaire étudient le potentiel (mais aussi les contre-arguments éventuels) de différentes propositions qui ont été mises en avant afin d'améliorer la situation des personnes en pauvreté et garantir une jouissance effective des droits humains. Il s'agit non seulement de décrire la proposition, mais aussi d'examiner de manière rigoureuse les avantages et les inconvénients qu'elle présente et les obstacles que sa mise en oeuvre pourrait rencontrer, et d'identifier comment la proposition pourrait être promue (dans quel forum, en formant quelles alliances, etc.). Parmi les thèmes suggérés figurent ceux-ci (veuillez noter que cette liste est non limitative ; vous pouvez proposer votre propre sujet) :

1. Définir dans le cadre de l'OIT la notion de salaire « vital » et le droit à un niveau de vie adéquat
2. Faire progresser l'idée de rémunération équitable afin de mieux valoriser le travail « essentiel »
3. Mise en oeuvre de l'exigence d'un salaire vital (ou d'une rémunération équitable) dans les chaînes mondiales d'approvisionnement dans le cadre des Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme
4. Mise en oeuvre de l'exigence d'un salaire vital (ou d'une rémunération équitable) dans les chaînes mondiales d'approvisionnement dans le cadre de la directive 2024/1760 de l'UE du 13 juin 2024 sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité
5. Le droit à la préservation des "communs" (ceci peut concerner le droit à la préservation de ressources naturelles dont dépendent des communautés, mais aussi d'autres "communs", dans des domaines tels que la santé, l'enseignement ou le logement)
6. Introduire le revenu de base inconditionnel comme composante du droit à la sécurité sociale
7. Introduire le droit à une protection contre les risques liés aux changements climatiques dans le cadre du droit à la sécurité sociale
8. L'interdiction de discriminer sur la base de l'appartenance syndicale
9. La garantie d'emploi (étude de cas afin d'évaluer des exemples existants, ou proposition d'inclure la garantie d'emploi comme une exigence découlant du droit au travail)
10. Reconnaissance du travail non rémunéré effectué au sein des ménages et des communautés
11. Un nouvel instrument juridique sur les travailleurs et travailleuses des plateformes
12. La démocratisation de l'entreprise et le droit à la participation en tant que droit humain
13. La reconnaissance du travail non rémunéré effectué au sein des ménages et des communautés
14. Les obstacles à la garantie des droits humains des travailleurs et travailleuses du secteur agricole (ou : des travailleurs et travailleuses migrant.e.s employés dans le secteur agricole)